Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D562026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 24 AVRIL 2026 – 19 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 9 avril 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN – Mme MOURET – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

DELIBERATION N° 56/2026
SUBVENTION 2026 AU CCAS DE GRACES

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux,

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 12 000 € au titre de l'année 2026 et de préciser que les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 12 000 € au CCAS de GRACES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

La Secrétaire de Séance,

Elodie PRIGENT

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D562026-DE